



## LE PIED DE LA PERSONNE AGÉE : La nécessaire prise en charge par le Pédiatres-Podologue

Paris, le 23 septembre 2014 - A l'approche de la Journée Internationale des Personnes Agées qui se tiendra le 1<sup>er</sup> octobre prochain, l'Ordre National des Pédiatres-Podologues (ONPP) rappelle la nécessité d'une prise en charge des personnes âgées dépendantes ou non par le pédicure-podologue.

### ➤ Une démographie des personnes âgées à la hausse

Selon les projections de l'Insee, si les tendances démographiques actuelles se poursuivent, en 2050, une personne sur trois aura 60 ans ou plus, ce qui représente 22,3 millions de personnes âgées de 60 ans ou plus contre 12,6 millions en 2005, soit une hausse de 80 % en 45 ans<sup>1</sup> !

Ce vieillissement de la population s'accompagne de l'augmentation du nombre de sujets âgés dépendants, ayant des difficultés à réaliser les activités de la vie quotidienne comme : s'habiller, prendre un bain, une douche...

Le degré de dépendance de la personne âgée est évalué à l'aide de la grille "Autonomie gérontologie groupes iso-ressources" (AGGIR). Celle-ci contribue au calcul du niveau d'attribution d'une aide financière compensatrice, l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie). Selon le scénario central de projections réalisées par la Drees en 2011, il y aura 1,5 million de bénéficiaires de l'APA en 2025, et 2 millions en 2040, contre 1,2 million début 2012<sup>2</sup>.

La question du bien vieillir se pose plus que jamais et maintenir les séniors en bonne santé et autonomes le plus longtemps possible devient primordial. La prise en charge des personnes âgées dépendantes est donc une préoccupation de santé publique majeure et constitue un enjeu de taille pour les finances publiques.

### ➤ Une réponse utile : la prise en charge du pied de la personne âgée par le pédicure-podologue

Les pieds aussi vieillissent ! En effet, l'âge de la personne mais également le surpoids, la mauvaise posture, la sédentarité, un chaussage non adapté participent à la détérioration du pied induisant des troubles de l'équilibre et de la marche à l'origine de chutes et de perte d'autonomie.

La peau du pied se modifie et se fragilise : elle s'amincit, devient plus sèche, sans oublier les ongles qui parfois s'épaississent. Tout comme le pied, l'ongle témoigne du vécu du patient quant aux microtraumatismes subis au fil du temps. En ce qui concerne le capiton plantaire, celui-ci s'atrophie et est la cause de nombreux maux.

<sup>1</sup> Source : Insee, situations démographiques et projections de population 2005-2050

<sup>2</sup> Sources : DREES, pour le rapport « perspectives démographiques et financières de la dépendance », 2011.

Les pieds d'une personne âgée sont ainsi davantage susceptibles de présenter des troubles de la sensibilité à cause d'une mauvaise circulation du sang, d'une activité physique réduite, ou encore du froid. Ces troubles entraînent parfois des douleurs aiguës, des pertes d'équilibre, des chutes.

On constate également une diminution de la force musculaire qui nuit à la mobilité.

Malposition des arrières pieds, déformation des orteils, affaissement de l'avant-pied, orteils en « griffes », frictions, douleurs d'appui et affections des pieds ... Autant de problèmes qui peuvent altérer petit à petit l'équilibre et la marche du patient âgé.

Toutes ces raisons justifient l'intervention du pédicure-podologue auprès de la personne âgée qui s'inscrit utilement dans une prise en charge pluridisciplinaire. Par ses actes et missions de santé publique : examen clinique et bilan podologique, prévention et traitements pédicures et podologiques des affections des pieds, chaussage, appareillage par orthèses plantaires, ce professionnel de santé favorise et aide au bon maintien de la marche et de l'équilibre du sujet âgé.

Pour Eric PROU, pédicure-podologue et Président de l'ONPP, « *prendre en charge les affections podologiques chez le patient âgé concourt au maintien de l'autonomie, c'est une des missions majeures de la profession* ».

#### ➤ Modalités de la prise en charge du pied de la personne âgée par le pédicure-podologue

L'accès du patient aux soins de pédicure-podologie peut se faire avec ou sans prescription médicale. Avant toute prise en charge et d'envisager un traitement, le praticien expert des affections podologiques, effectue un examen clinique de pédicure-podologie en vue d'identifier les facteurs de risque de complications secondaires, de diagnostiquer l'affection podologique et d'en définir les causes dans le domaine de compétences propres à son exercice.

Le pédicure-podologue prend en considération l'environnement social de la personne et de ses capacités visuelles, cognitives et fonctionnelles afin d'adapter les moyens thérapeutiques mis en œuvre.

Ce professionnel de santé évalue régulièrement l'impact de sa prise en charge thérapeutique sur l'équilibre et la marche du patient.

Dans son exercice auprès de la personne âgée, le pédicure-podologue fait appel à ses compétences en podo-gériatrie, ainsi qu'à celles relatives à la prévention des complications du pied diabétique et à la prise en charge pluridisciplinaire des pathologies arthrosiques ou des polyarthrites notamment. Le pédicure-podologue effectue ainsi des soins et traite certaines lésions des pieds et des ongles (durillons, cors, verrues plantaires, ongles incarnés, mycoses...).

Il peut prescrire les produits nécessaires au traitement qu'il met en œuvre, notamment les médicaments (topiques) à usage externe.





Sur prescription médicale, le pédicure-podologue conçoit et confectionne des semelles orthopédiques pour remédier à des troubles de la statique ou de la dynamique, ou à des douleurs du genou, du bassin ou de la colonne vertébrale liées à un problème au niveau du pied. Il peut préconiser d'autres orthèses ou appareillages pour compenser d'éventuelles malformations du pied (orteils en griffes, hallux valgus...) Il recourt de plus en plus aux nouvelles technologies avec par exemple, la conception assistée d'orthèses par ordinateur.

Face à l'évolution démographique illustrée par une population vieillissante, le pédicure-podologue a toute sa place pour optimiser la prise en charge de la personne âgée, prolonger son autonomie et favoriser son maintien à domicile. Son rôle est primordial et répond à une priorité de santé publique.

### ➔ Les conseils de l'ONPP pour une bonne santé du pied de la personne âgée :

- ✓ **Choisir des chaussures adaptées au pied :**
  - avoir un chaussage non contraignant, respectant le volume du pied et le port éventuel d'une orthèse plantaire ;
  - préférer plutôt des chaussures à lacets, ou à boucle pour pouvoir les ajuster en cas d'œdème des pieds et pour assurer un maintien correct du pied ;
  - éviter les pantoufles ou les mules sources d'instabilité.
- ✓ **Surveiller quotidiennement la peau et les ongles :**
  - le patient ou un aidant peut ainsi détecter une affection éventuelle et ainsi faire rapidement appel au pédicure-podologue
- ✓ **Hydrater quotidiennement la peau des pieds avec des crèmes spécifiques.**
- ✓ **Préserver la mobilité articulaire de ses pieds et stimuler la circulation sanguine par l'activité physique.** Quelques petites marches quotidiennes à son rythme peuvent suffire.

### **A propos de la profession de pédicure-podologue :**

12 090 pédicures-podologues sont inscrits au tableau de l'Ordre  
96% de la profession exerce exclusivement en libéral

**Le pédicure-podologue est un professionnel de santé à part entière** qui est souvent confondu à tort avec un professionnel du bien-être ou de l'esthétique. Le titre de pédicure-podologue est protégé ainsi que chacun des termes le constituant. Ce titre témoigne de l'étendue du domaine des compétences thérapeutiques de ce professionnel : soins pédicursaux proprement dits, soins orthétiques à l'aide de dispositifs médicaux, sans oublier par ailleurs les soins de prévention et d'éducation.

Le pédicure-podologue est un professionnel de santé à part entière dont les compétences sont définies par le Code de la Santé publique.

### **Définition du métier de pédicure-podologue :**

« *Le pédicure-podologue intervient sur les troubles cutanés, morphostatiques et dynamiques du pied et des affections unguéales du pied, en tenant compte de la statique et de la dynamique du pied et en tenant compte des interactions avec l'appareil locomoteur. Le pédicure-podologue prescrit, confectionne ou adapte des dispositifs médicaux podologiques externes. Il prescrit et applique des topiques et des pansements. Le pédicure-podologue réalise des activités en matière de prévention, de formation, d'encadrement, d'éducation et de recherche.* » Bulletin officiel de santé protection sociale solidarité n° 2012/06.

### **A propos de l'Ordre National des Pédicures-Podologues (ONPP)**

Création : loi du 9 août 2004

Composition : un Conseil national et 21 conseils régionaux

L'Ordre est garant de la qualité des soins, des compétences, de la déontologie, de l'organisation et de la discipline de la profession toujours dans un but d'intérêt général. L'ONPP œuvre notamment à l'évolution et la régulation de la profession.

Pour en savoir plus et trouver le praticien le plus proche de chez vous (annuaire en ligne) :

[www.onpp.fr](http://www.onpp.fr)

---

**Contacts presse :** dossier de presse sur demande auprès de PRPA

#### **Ordre national des pédicures-podologues :**

**Camille COCHET**

Tél. : +33 1 45 54 53 23 / LD. : 01 45 54 53 79

Mob. : 06 33 03 24 77 / E-mail : [camille.cochet@cnopp.fr](mailto:camille.cochet@cnopp.fr)

**Virginie LANLO**

Mob. : 06 82 11 43 83 / E-mail : [virginie.lanlo@cnopp.fr](mailto:virginie.lanlo@cnopp.fr)



#### **Agence PRPA :**

**Damien MAILLARD**

Tél. : +33 (0) 1 46 99 69 69 / LD. : 01 46 99 69 61

Mob. : 06 80 28 47 70

E-mail : [damien.maillard@prpa.fr](mailto:damien.maillard@prpa.fr)

